



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 28

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée examine le projet de loi 10 pendant la présente séance et que le premier ministre présente ses excuses à tous les Manitobains pour ses déclarations contradictoires.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. LAMOUREUX et SCHULER interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage fortement de veiller à ce que les résidents de Rivers et des régions avoisinantes aient accès à des soins actifs et à des services d'urgence dans leur hôpital local et de respecter sa promesse de garder l'hôpital de Rivers ouvert, et afin que le ministre de la Santé envisage de trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de professionnels de la santé dans les régions rurales du Manitoba. (C. English, G. Allen, D. J. McFadden et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement du Manitoba envisage d'adopter des principes comptables généralement reconnus quand il fait état des comptes budgétaires du Manitoba. (Z. Maglanque, O. Maglanque, R. Maglanque et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (F. Nizzola, P. Nizzola, A. Nizzola et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (D. Farough, A. Zinghini, T. Zinghini et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé permette aux femmes de mieux choisir où elles accoucheront et qu'il envisage de mettre fin au plan de fermeture de la maternité du Victoria General Hospital. (A. Sawatsky, D. Bridal, S. McPherson et autres)

M^{me} la *ministre* MELNICK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2005-2006 — Services à la famille et Logement.

(Document parlementaire n^o 45)

M. le *ministre* SALE dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2005-2006 — Santé.

(Document parlementaire n^o 46)

M. le *ministre* SELINGER dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2005-2006 — Finances.

(Document parlementaire n^o 47)

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2005-2006 — Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle.

(Document parlementaire n^o 48)

M^{me} la *ministre* ALLAN dépose :

le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2004;

(Document parlementaire n^o 49)

le rapport annuel de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2004;

(Document parlementaire n^o 50)

le plan d'administration quinquennal de la Commission des accidents du travail pour les années 2005 à 2009.

(Document parlementaire n^o 51)

M^{me} la ministre ALLAN propose la première lecture du projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ROWAT ainsi que MM. MARTINDALE, GOERTZEN, JENNISSEN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

M. LOEWEN demande, par écrit, les renseignements indiqués ci-après (questions n^{os} 1 et 2) :

1. Le ministre des Affaires intergouvernementales pourrait-il indiquer à l'Assemblée combien de lettres d'opposition il a reçues au sujet de deux récentes modifications prévues au Plan de la ville de Winnipeg, soit la suppression du corridor de transport en commun d'Oak Point et de la ligne Waverly West?
2. Le ministre des Affaires intergouvernementales pourrait-il indiquer à l'Assemblée s'il a l'intention de demander au conseil municipal d'étudier les modifications prévues au Plan de la ville de Winnipeg visant la suppression du corridor de transport en commun d'Oak Point et de la ligne Waverly West?

M. SCHULER demande, par écrit, les renseignements indiqués ci-après (questions n^{os} 3 et 4) :

3. Le ministre délégué au Sport, M. ROBINSON, a dit en janvier qu'il ne ferait rien, alors qu'en avril, il a ordonné qu'on interdise les combats. Pourquoi le ministre a-t-il d'abord refusé de le faire?
4. Monsieur le président, si le ministre délégué au Sport s'inquiétait de la sécurité des jeunes femmes qui participent à ces combats, pourquoi a-t-il dit à la Commission de ne pas se préoccuper de la sécurité de ces femmes?

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M^{me} la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act*.

Le débat se poursuit. M. MURRAY intervient.

Pendant le débat, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet de la vérification du quorum.

La président adjoint informe l'Assemblée que le quorum est atteint.

MM. MURRAY, GOERTZEN et PENNER, M^{me} la ministre OSWALD ainsi que MM. GERRARD, LAMOUREUX, REIMER, DERKACH et SCHULER interviennent.

Mardi 12 avril 2005

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes